



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 5 NOVEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le cinquième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-quatre (2024-11-05).

PRÉSENCES :

Le maire suppléant, madame Suzanne Choinière
et messieurs les conseillers, François Vadnais, Gilbert Cabana, Benoit Isaia et
Bertrand Dubé. La directrice générale/greffière-trésorière madame Annie
Lessard qui agit à titre de secrétaire.

ABSENT :

Monsieur Marcel Gaudreau et Monsieur Alexandre Picard

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire suppléant souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir
constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2024-11-197

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;
SUR PROPOSITION de François Vadnais
DUMENT APPUYÉ par Gilbert Cabana
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents que la
session ouvre à 19h30.

2024-11-198

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil,
et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de
rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé
DUMENT APPUYÉ par Benoit Isaia
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents que
l'ordre du jour est adopté, en laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS
DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

ORDRE DU JOUR

PRÉSENCES

CONSTATATION DU QUORUM

1. **OUVERTURE DE LA SESSION**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – OCTOBRE 2024**
CORRESPONDANCE
DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES
FINANCE
4. Rapport verbal de la directrice générale/greffière-trésorière – Octobre 2024.
5. Rapport des états comparatifs.
ADMINISTRATION
6. Acceptation des comptes à payer - Novembre 2024.
7. Tous sujets relatifs – Vente, achat de terrain.
8. Tous sujets relatifs – Subvention, achats et publicité.
9. Tous sujets relatifs – Calendrier des séances régulières du conseil municipal – Année 2025.
10. Tous sujets relatifs – TECQ.
11. Tous sujets relatifs – Permis d'alcool.
12. Tous sujets relatifs – Service professionnel d'exploitation de l'usine du Domaine.
13. Tous sujets relatifs – Mandat à Aquatech 2024.
14. Mise à jour / Liste des travaux de voirie 2025.
15. Tous sujets relatifs – Avis de motion / règlement 437-2024
16. Tous sujets relatifs – Addenda no.1 pour la prolongation de l'entente relative à la fourniture d'un
service en matière de caractérisation des installations septiques.
17. Tous sujets relatifs – Demande d'accès de la gestion de l'application de la loi sur les archives
(GALA).
18. Tous sujets relatifs – Directive particulière de la langue française.
- 19. **AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSIONS ANTÉRIEURES REPORTÉS****
Rapports verbaux ou écrits: Inspecteur municipal & environnement et de la directrice
générale/greffière-trésorière.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

VOIRIE MUNICIPALE

20. Demande de prix pour 2024 / Machinerie lourde.

21. Tous sujets relatifs – Remboursement / Subvention voirie locale.

HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME

LOISIRS

22. Tous sujets relatifs – Aréna / Horaire des Fêtes.

23. Tous sujets relatifs – marche aux flambeaux et relâche ton fou.

24. Tous sujets relatifs – Demande / Subvention – Emplois Été Canada.

SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION

2024-11-199

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 08 OCTOBRE 2024

Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 08 octobre 2024 a été remise au préalable à tous les membres du conseil;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par Benoît Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la session régulière du 08 octobre 2024 est **ADOPTÉ** comme rédigé et soumis.

CORRESPONDANCE

S'il y a lieu, le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance reçue et soumise par la directrice générale/greffière-trésorière. Celle-ci lit à voix haute le message de la semaine nationale des personnes proches aidantes.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2024

Le maire-suppléant, ainsi que les conseillers, Monsieur Bertrand Dubé, Monsieur François Vadnais, Monsieur Gilbert Cabana et Monsieur Benoît Isaia, remettent leur déclaration d'intérêts pécuniaires, et ce, tel que le prévoit la Loi.

2024-11-200

RAPPORT VERBAL - DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE- TRÉSORIÈRE

Soumis au conseil : Rapport verbal du 05 novembre 2024 fait au conseil municipal par la directrice générale/greffière-trésorière;

SUR PROPOSITION de Benoît Isaia

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte et entérine le rapport verbal du 05 novembre 2024 de la directrice générale/greffière-trésorière pour octobre 2024.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que présenté.

2024-11-201

RAPPORT DES ÉTATS COMPARATIFS / ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES - NOVEMBRE 2024 SOUMIS PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Soumis au conseil : État comparatif - Novembre 2024 soumis par la directrice générale/greffière-trésorière;

SUR PROPOSITION de Benoît Isaia

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil a reçu le rapport des états comparatifs de novembre 2024 de la directrice générale/greffière-trésorière, l'accepte et l'entérine tel que prévoit l'article 176.4 du code municipal du Québec.

QUE ce conseil, à sa demande, approuve ledit rapport tel que présenté et de la manière présentée.



2024-11-202

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER EN NOVEMBRE 2024 ET
DES COMPTES À PAYER AFFECTANT L'ANNÉE 2024**

Soumis au conseil : Liste des comptes à payer en novembre 2024 et des comptes payés affectant l'année 2024;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les salaires payés aux employés durant le mois d'octobre 2024 sont ratifiés par ce conseil.

QUE ce conseil approuve les comptes à payer en novembre 2024 et ce, tels que soumis et autorise le paiement des comptes dus.

QUE ce conseil approuve les comptes payés affectant l'année 2024 tel que soumis.

ACHAT OU VENTE DE LOT

Aucun sujet traité.

2024-11-203

**AUTORISATION DU CONSEIL – SUBVENTION, ACHAT, PUBLICITÉ,
AUTRES.**

ATTENDU QUE ce conseil a reçu des demandes de subvention, publicité, d'achats, autres;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte les dépenses suivantes et en autorise le paiement, lorsque requis :

1. Poste Canada; achat timbres; 3 960.-\$, plus taxe;
2. M105; vœux des fêtes; 420.00.-\$, plus taxe;
3. Fondation éducative Jean-Jacques Bertrand; 20.00.-\$,
4. Drumco; Entretien génératrice, mairie, PP1 et PP2; 2 054.00.-\$, plus taxe;
5. Opération nez rouge; 100.00.-\$,
6. Marquage Traçage; Lignage stationnement centre communautaire; 603,62.-\$, plus taxe;
7. Lignes Maska; Lignage rue normand et Grondin; 2 705,00.-\$, plus taxe;
8. Meunier; Achat d'une pompe et d'une soufflante; 6500,77.-\$, plus taxe;
9. STE; Casque sans-fil; 432,00.-\$, plus taxe;
10. Groupe MGF : évaluation d'une partie de lot; 1 150.-\$, plus taxe;
11. Sun louvre Pergolas; pergolas parc Langevin; 7 433,21.-\$, plus taxe;
12. Permaroute; réparation d'asphalte; 21 477, 25.-\$, plus taxe;

QUE les sommes requises pour le paiement du point 11 soit, l'achat d'une pergola soit pris à même le surplus non-affecté.

2024-11-204

**RÉSOLUTION – CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU
CONSEIL DURANT L'ANNÉE 2025**

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

ATTENDU QUE la municipalité possède également un règlement déterminant, les jours et les heures des séances ordinaires du conseil;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil décrète l'adoption, par la présente, du calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025, tenant compte des situations particulières, et qui se tiendront le mardi et débiteront à 19 h 30 :

1. 14 janvier (2^e mardi du mois);
2. 11 février (2^e mardi du mois) ;
3. 18 mars (3^e mardi du mois) ;
4. 15 avril (3^e mardi du mois) ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

5. 13 mai (2^e mardi du mois) ;
6. 17 juin (3^e mardi du mois) ;
7. 15 juillet (3^e mardi du mois) ;
8. 19 août (3^e mardi du mois) ;
9. 16 septembre (3^e mardi du mois) ;
10. 07 octobre (1^{er} mardi du mois) ;
11. 11 novembre (2^e mardi du mois) ;
12. 9 décembre (2^e mardi du mois).

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit affiché par la directrice générale/greffière-trésorière, conformément à la Loi.

2024-11-205

DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DU CONSEIL - MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 à 2024

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no.5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no. 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.



2024-11-206

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DEMANDE DE PERMIS D'ACCESSOIRE & AUTORISATION DE
SIGNATURE**

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE par la présente, ce conseil demande un Permis accessoire pour l'aréna et autorise le paiement de la somme nécessaire.

QUE ce conseil autorise, si nécessaire, le maire monsieur Marcel Gaudreau ou le maire suppléant madame Suzanne Choinière à signer tout document donnant effet à la présente.

2024-11-207

**DÉCISION DU CONSEIL – CONTRAT À AQUATECH POUR SERVICE
PROFESSIONNEL D'EXPLOITATION DE L'USINE DE TRAITEMENT
DES EAUX USÉES ET DES TROIS POSTES DE POMPAGE**

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions par appel d'offres public sur SEAO pour service professionnel d'exploitation de l'usine de traitement des eaux usées et des postes de pompage;

ATTENDU QUE le conseil a effectué l'appel d'offres selon un système d'évaluation et de pondération des offres;

ATTENDU QU'une (1) soumission a été déposée avant la date prévue au document d'appel d'offres;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de confier le contrat pour une période de deux années;

ATTENDU QUE la proposition technique de la compagnie Aquatech a obtenu une note supérieure à la note de passage (70), et qu'en conséquence sa proposition financière a été considérée ;

ATTENDU que le rapport d'analyses des soumissions daté du 19 octobre 2024;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉ par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil octroie le contrat pour services professionnels d'exploitation de l'usine de traitement des eaux usées et des trois postes de pompage à Aquatech pour un montant de **285 420,38 \$, taxes incluses**, pour 2025 et 2026, tel que présenté dans leur soumission du 19 octobre 2024.

2024-11-208

**DÉCISION DU CONSEIL / AQUATECH – OFFRE DE SERVICES
PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE
TRAITEMENT D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025 / RÉF. NO. DE MANDAT
QC-2024-1125**

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte les termes de l'offre de services du 30 octobre 2024 de René Dauphin de Aquatech au montant forfaitaire de 21 150.00\$, plus taxes, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

2024-11-209

**DÉCISION DU CONSEIL – MISE À JOUR / LISTE DES TRAVAUX DE
VOIRIE 2025**

Soumis au conseil : Document de mise à jour de la liste des travaux de voirie préparée par Dave William, ing.;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉ par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le document de mise à jour des travaux de voirie 2025 préparé par Dave William, ing. est adopté tel que rédigé et soumis.



2024-11-210

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**DÉCISION DU CONSEIL – ADDENDA NO.1 POUR LA
PROLONGATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE
D'UN SERVICE EN MATIÈRE DE CARACTÉRISATION DES
INSTALLATIONS SEPTIQUES ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU QUE ce la MRC de la Haute-Yamaska désire octroyer en 2025 un mandat de caractérisation des installations septiques d'une durée surpassant la date d'échéance du 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE le projet d'addenda vise à prolonger de deux ans la durée du contrat;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉ par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil autorise, si nécessaire, le maire monsieur Marcel Gaudreau ou le maire suppléant madame Suzanne Choinière ainsi que la directrice générale-greffière-trésorière à signer l'addenda no.1 donnant effet à la présente.

2024-11-211

**DÉCISION DU CONSEIL – ACCÈS POUR LES ORGANISMES
PUBLICS**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

ATTENDU QU'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby est un organisme public visé au paragraphe no.4 de l'annexe de cette loi ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby désire utiliser le système Gestion de l'application de la Loi sur les archives (GALA) pour l'élaboration et la soumission de ses règles de conservation;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉ par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil autorise si nécessaire, le maire monsieur Marcel Gaudreau ou le maire suppléant madame Suzanne Choinière ainsi que la directrice générale-greffière-trésorière à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

2024-11-212

**DÉCISION DU CONSEIL – DIRECTIVE PARTICULIÈRE RELATIVE À
L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE
OFFICIELLE**

ATTENDU QUE la sanction, le 1er juin 2022, de la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (L.Q. 2022, c. 14), modifiant la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11) (ci-après la « Charte ») ;

ATTENDU QUE la Charte édicte un devoir d'exemplarité pour l'Administration, exigeant notamment des organismes municipaux qu'ils utilisent la langue française de façon exemplaire dans leurs activités ;

ATTENDU QUE la Politique linguistique de l'État, entrée en vigueur le 1er juin 2023, s'applique aux organismes municipaux;

ATTENDU QUE le Règlement sur la langue de l'Administration (RLRQ, c. C-11, r.8.1) et le Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche (RLRQ, c. C-



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

11, r.5.1) complètent le régime juridique applicable à l'Administration quant à l'utilisation du français et prévoient, en plus de celles énoncées dans la Charte, des situations où une autre langue que le français peut être utilisée;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 29.15 de la Charte, un organisme de l'Administration auquel s'applique la Politique linguistique de l'État doit adopter une directive précisant la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas permis par la Charte et ses règlements d'application et la réviser au moins tous les cinq ans;

ATTENDU QU'UN organisme reconnu en vertu de l'article 29.1 de la Charte peut déroger à l'obligation d'utiliser le français de façon exemplaire lorsque, conformément à la Charte, il utilise la langue que sa reconnaissance lui permet d'utiliser;

ATTENDU QUE l'obligation de transmettre cette directive, ainsi que toute révision subséquente, au ministre de la Langue française en plus de la rendre publique sur le site Internet de la municipalité;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉ par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la Directive de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1er juin 2023;

QUE ce conseil a recours aux facultés prévues aux art.23-26CLF, en plus des situations identifiées dans la présente directive.

QUE ce conseil se sert exclusivement du français.

QUE cette Directive sera transmise au ministre de la Langue française, publiée sur le site Internet de la municipalité, diffusée au personnel de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby et révisée au moins tous les cinq ans.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL & ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal et environnement dépose son rapport sur les permis émis.

DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

La directrice générale/greffière-trésorière n'a pas de rapport

2024-11-213

DEMANDE GÉNÉRALE DE PRIX POUR L'UTILISATION DE DIFFÉRENTS ÉQUIPEMENTS DE MACHINERIE LOURDE POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU QUE ce conseil désire planifier adéquatement et judicieusement les coûts des travaux de réparations et d'amélioration du réseau routier de la municipalité en 2025 et que pour ce faire, il a besoin d'obtenir des prix pour l'utilisation de machinerie lourde;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil demande aux entreprises suivantes de lui soumettre une liste des prix concernant l'utilisation des différentes machineries lourdes pour l'année 2025. Ces entreprises sont :

Roger Dion et Fils et Huard Excavation inc.

QUE la liste des prix demandés pour les machineries lourdes devra être soumise, dans une enveloppe scellée, au bureau de la Mairie pour au plus tard le 09 décembre 2024 à 10 h et les enveloppes seront immédiatement ouvertes après l'heure de clôture.



2024-11-214

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**DEMANDE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
ALPHONSE-DE-GRANBY / REMBOURSEMENT FINAL – VOLET
PROJETS PARTICULIER D'AMÉLIORATION**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2024** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve les dépenses d'un montant de **31 000,00 \$** relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2024-11-215

**DÉCISION DU CONSEIL – ARÉNA / HORAIRE DES FÊTES SAISON
2024-2025**

Soumis au conseil : Rapport de Nathalie Simard, chef de division sports et cultures

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil entérine et accepte le rapport de Nathalie Simard, chef de division sports et cultures, concernant l'horaire des Fêtes pour la saison 2024-2025 pour l'Aréna.

2024-11-216

**DÉCISION DU CONSEIL – MARCHE AUX FLAMBEAUX ET
RELÂCHE TON FOU**

Document soumis : Préparer par Nathalie Simard, chef de division sports et cultures

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil approuve la demande de Nathalie Simard, chef de division sports et cultures et accepte le montant de **13 500.-\$** pour la tenue de l'activité qui se déroulera en mars 2025.



2024-11-217

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DEMANDE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
ALPHONSE-DE-GRANBY – PROGRAMME « EMPLOIS ÉTÉ-
CANADA » & AUTORISATION DE SIGNATURE**

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte la demande préparée par Nathalie Simard, chef de division sports et cultures dans le cadre du Programme « *EMPLOIS ÉTÉ-CANADA* ».

QUE Nathalie Simard, chef de division sports et cultures, est mandatée par le présent conseil a présenté ladite demande à l'organisme concerné et qu'elle est nommée personne-ressource pour agir dans ce dossier pour et au nom de la municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions. Elle débute à 19h42 jusqu'à 19h57.

2024-11-218

CLÔTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 19h57.

Annie Lessard, d.g. et gref.trés
Secrétaire de l'assemblée

Suzanne Choinière, maire suppléant
Président d'assemblée



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby